

La République du Centre, 21 avril 2018

SÉNAT ■ Jean-Pierre Sueur, dans l'opposition, fait des propositions

Les amendements comme arme

Secrét des affaires. Réforme constitutionnelle. Le sénateur socialiste, Jean-Pierre Sueur, a accepté de répondre à nos questions sur deux grands sujets brûlants.

Stéphanie Cuchinero
stephanie.cuchinero@republicain.fr

Secrètes des affaires, réforme de la Constitution. Deux sujets au cœur de l'actualité que Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste, connaît sur le bout des doigts.

■ Concernant le secret des affaires, la commission des lois du Sénat vient de durcir le texte. Votre réaction ?

Nous avons défendu treize amendements. Parmi eux, figuraient des sanctions contre les procédures abusives intentées par les journalistes. Nous avons aussi proposé que l'optimisation fiscale ne relève pas du secret des affaires. Mais notre rapporteur, Christophe-André Frassa, appartenant à la majorité, a privilégié une transposition stricte de la directive européenne du 8 juin 2016 (texte devant être transposé en droit français le 8 juin 2018 au plus tard). Ce qui induit une défense très forte des entreprises. J'ai clairement exprimé



DÉTERMINÉ. Jean-Pierre Sueur prend à cœur ses missions.

que je n'approuvais pas ce texte. Nous avons voté contre. Mais nous faisons désormais partie de la minorité. Telle est la démocratie.

■ Doit-on comprendre que vous êtes « anti-entreprise » ? Pas du tout. Les entreprises doivent être protégées, spécialement contre l'espionnage ou l'intelligence économique. Mais il est important de rééquilibrer ce texte pour que les journalistes puissent faire leur métier, comme cela a été le cas concernant le Mediator ou

les Panama papers.

■ Y a-t-il encore un espoir ? En mai, ce texte sera de nouveau soumis aux parlementaires réunis en commission mixte paritaire. Nous défendrons une fois de plus nos propositions, même si, dans ce cadre, faire adopter des amendements est plus compliqué.

■ Les sénateurs socialistes veulent réformer la Constitution et en appellent aux citoyens. Pourquoi cette initiative ? La V^e République a, depuis le départ, instauré

un pouvoir présidentiel fort. Le gouvernement veut amoindrir encore davantage le pouvoir législatif, notamment en limitant notre droit d'amendements. Un rééquilibrage au bénéfice du Parlement est nécessaire. Depuis un an, toutes les lois ont été adoptées pas le biais de la procédure accélérée. On nous demande d'aller toujours plus vite. Or, il faut du temps pour examiner ligne par ligne les textes législatifs. Pour qu'ils soient de meilleure qualité possible, s'appliquer à tous les Français, comme la mer polit les galets.

■ Vos propositions ? Il y en a 31, consultables sur [parlement-et-citoyens.fr](#). Nous voulons restreindre le recours aux ordonnances, qui ont, par exemple, été utilisées dans le cadre de la loi travail. Interdire aux membres du gouvernement d'exercer des mandats exécutifs locaux. Supprimer l'article 16 relatif aux pleins pouvoirs. Nous défendrons les propositions qui auront obtenu le plus de voix. Je souhaite que la Constitution soit modernisée de concert avec les citoyens et en instaurant un dialogue avec le gouvernement. ■